

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 277 Subvention (75.000 euros) et avenant à convention avec l'association Polynotes 75 (11e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2020 DAC 669 des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu la convention d'objectifs en date du 28 janvier 2021 relative à l'attribution d'un acompte de 37.500 euros au titre de 2021 approuvée par la délibération susmentionnée ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Polynotes 75 un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 1^{er} avril 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'Association Polynotes 75, sise 83, rue Léon Frot 75011 Paris, est fixée à 75.000 euros au titre de l'année 2021, soit un complément de 37.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 2021_03995, 43161.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO